

DEC213665DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE intitulée UMR5138

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC210687DAJ du 5 février 2021 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité ARCHEOLOGIE ET ARCHEOMETRIE,

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5138.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- la directrice de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 6 membres élus

Collège Chercheurs / Enseignants chercheurs : 3 élus

Sous-collège chercheurs et enseignants chercheurs : 2

Sous-collège Doctorants : 1

Collège ITA : 3 élus dont 1 élu représentant le Ministère de la Culture et 1 élu représentant l'INRAP

- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision, qui prend effet au 15 octobre 2021, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 novembre 2021

Pour le Président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Laurent BARBIERI